

TOUR EXTÉRIEUR DES AGRÉGÉS - ANNÉE SCOLAIRE 2001-2002

DISCIPLINES	RÉPARTITION 2001
Philosophie	1
Lettres classiques	1
Lettres modernes	2
Histoire-géographie	1
Sciences sociales	0
Allemand	1
Anglais	0
Espagnol	1
Arabe	0
Hébreu	0
Italien	0
Portugais	0
Russe	0
Mathématiques	3
Sciences physiques	2
Sciences de la vie et de la Terre	1
Biochimie	0
Mécanique	0
Génie civil	0
Génie mécanique	1
Génie électrique	1
Économie et gestion	1
Éducation musicale et chant choral	0
Arts plastiques	1
EPS	1
TOTAL	18

TOUR EXTÉRIEUR CERTIFIÉS ET PEPS - ANNÉE SCOLAIRE 2001-2002

SECTIONS	RÉPARTITION 2001
Philosophie	4
Lettres classiques	6
Lettres modernes	35
Histoire-géographie	20
Sciences économiques et sociales	6
Allemand	7
Anglais	34
Espagnol	14
Italien	1
Mathématiques	32
Sciences physiques	12
Sciences de la vie et de la Terre	15
Éducation musicale et chant choral	7
Arts plastiques	4
Documentation	7
Total promotions de certifiés (CAPES)	204

SECTIONS	RÉPARTITION 2001
Génie mécanique	2
Génie civil	1
Génie industriel	1
Génie électrique	4
Arts appliqués	1
Technologie	10
Biotechnologie	2
Sciences et techniques médico-sociales	2
Économie et gestion	12
Informatique et gestion	1
Total promotions de certifiés (CAPET)	36
Total promotions professeurs d'éducation physique et sportive	23

INTÉGRATION AECE EN CERTIFIÉS PEPS ET PLP - ANNÉE SCOLAIRE 2001-2002

ACADÉMIES	INTÉGRATIONS EN CERTIFIÉS	INTÉGRATIONS EN PLP	INTÉGRATIONS EN PEPS
Aix-Marseille	43	7	4
Amiens	38	0	5
Besançon	11	2	1
Bordeaux	43	8	3
Caen	24	4	4
Clermont-Ferrand	30	3	2
Corse	2	0	0
Créteil	18	2	2
Dijon	17	1	0
Grenoble	40	6	4
Guadeloupe	1	1	1
Guyane	0	0	0
Lille	68	3	6
Limoges	9	1	0
Lyon	49	4	8
Martinique	5	1	0
Montpellier	34	3	6
Nancy-Metz	24	5	2
Nantes	78	9	9
Nice	21	1	1
Orléans-Tours	27	4	2
Paris	45	6	3
Poitiers	19	2	2
Reims	18	4	1
Rennes	77	15	13
Réunion	4	0	0
Rouen	25	3	1
Strasbourg	14	1	1
Toulouse	41	8	4
Versailles	62	2	6
Nouvelle-Calédonie	4	1	0
Polynésie française	10	1	0
TOTAL	901	108	91

INTÉGRATION PEGC EN CERTIFIÉS PEPS ET PLP - ANNÉE SCOLAIRE 2001-2002

ACADÉMIES	INTÉGRATIONS PEGC EN CERTIFIÉS	INTÉGRATIONS PEGC EN PEPS
Aix-Marseille	0	0
Amiens	2	0
Besançon	3	0
Bordeaux	3	1
Caen	2	0
Clermont-Ferrand	6	1
Corse	0	0
Créteil	0	0
Dijon	2	0
Grenoble	5	0
Guadeloupe	0	0
Guyane	0	0
Lille	7	0
Limoges	0	0
Lyon	1	0
Martinique	0	0
Montpellier	1	0
Nancy-Metz	2	0
Nantes	25	0
Nice	0	0
Orléans-Tours	2	0
Paris	1	0
Poitiers	2	1
Reims	1	0
Rennes	20	1
Réunion	1	0
Rouen	2	0
Strasbourg	0	0
Toulouse	4	0
Versailles	0	0
Nouvelle-Calédonie	0	0
Polynésie française	0	0
TOTAL	92	4

Académie de :

Année scolaire 2001-2002

**CANDIDATURE AUX LISTES D'APTITUDE POUR L'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION
DES PROFESSEURS CERTIFIÉS OU DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
(décret n° 64-217 du 10 mars 1964, art.7)**

DISCIPLINE :

OPTION :

I - SITUATION ACTUELLE :		À remplir obligatoirement par le rectorat
NOM :	Nom de jeune fille :	
PRÉNOMS :	Date de naissance :	NOTE :
Établissement d'exercice (nom et ville) :	Condition d'âge : 40 ans au 1-10-2001	

II - TITRES (joindre obligatoirement les pièces justificatives)	POINTS TITRES
<p>a) Accès à l'échelle de rémunération de professeur certifié</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bi-admissibilité à l'agrégation : 70 pts - Admissibilité à l'agrégation : 40 pts - Bi-admissibilité CAPES, CAPET ou PLP2 : 50 pts - Admissibilité CAPES, CAPET ou PLP2 : 30 pts <p>(Les points attribués au titre de ces 4 rubriques ne peuvent excéder 70 points.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'ingénieur : 20 pts - DES ou maîtrise (non cumulable) : 25 pts - DEA ou DESS (non cumulable) : 10 pts - Doctorat 3^{ème} cycle : 12 pts - Doctorat d'État ou doctorat institué par la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 : 20 pts <p>(Les bonifications attribuées pour les 2 dernières rubriques ne peuvent être cumulées entre elles.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise documentation et information scientifique et technique : 15 pts - DESS en information et documentation : 17 pts - DESS en documentation et technologies avancées : 17 pts - DESS informatique documentaire : 17 pts - DESS information, documentation et informatique : 17 pts - DESS gestion des systèmes documentaires d'information scientifique et technique : 17 pts - DESS techniques d'archives et de documentation : 17 pts - Diplôme supérieur de bibliothécaire : 15 pts - Diplôme INTD : 17 pts 	TOTAL :

b) Accès à l'échelle de rémunération de professeur d'éducation physique et sportive

- Bi-admissibilité à l'agrégation : 100 pts
- Admissibilité à l'agrégation : 90 pts
- Bi-admissibilités CAPEPS ou 2 fois la moyenne (avant 1979) : 85 pts
- Admissibilité CAPEPS ou moyenne (avant 1979) : 80 pts
- Brevet supérieur d'État d'EPS : 80 pts
- DEA STAPS : 80 pts
- Maîtrise STAPS : 75 pts
- Licence STAPS ou P2B : 70 pts
- Diplôme UGSEL de professeur d'EPS délivré par l'ENEPFC ou l'ILEPS ou diplôme de monitrice d'EPS délivré par l'ENEPFC. : 70 pts
- Diplôme UGSEL de professeur adjoint d'EPS : 40 pts
- DEUG STAPS ou P2A : 45 pts
- Maîtrise UGSEL 2ème degré ou diplôme UGSEL de maître d'EPS : 35 pts
- P1 : 35 pts

Pour les rubriques qui précèdent il ne sera pris en compte que le niveau le plus élevé

- Licence d'enseignement autre que STAPS : 10 pts
- Maîtrise autre que STAPS : 20 pts
- DES ou DEA ou DESS autre que STAPS : 30 pts
- Doctorat de 3ème cycle ou diplôme de l'INSEP et diplôme de l'ENSEP : 30 pts
- Doctorat d'État ou doctorat institué par la loi n° 84-52 janvier 1984 : 30 pts

Les bonifications attribuées au titre des cinq derniers cas ne sont pas cumulables entre elles.

N.B. : Faute de justificatif, aucune bonification ne sera accordée.

TOTAL :

III - ÉCHELON AU 31 AOÛT 2000 (joindre obligatoirement les pièces justificatives)

a) Accès à l'échelle de rémunération de professeur certifié

Classe normale :

a) Échelon au 31 août 2000 (10 points par échelon) :

b) Ancienneté dans le 11^{ème} échelon au 31 août 2000 (3 points par année d'ancienneté dans la limite de 25 points).

Toute année commencée est comptée comme une année pleine.

Ans : Mois : Jours :

Hors-classe :

a) Échelon au 31 août 2000 :

- 70 points + 10 points par échelon jusqu'au 5^{ème}.

b) Ancienneté dans le 6^{ème} échelon au 31 août 2000 (135 points).

Ans : Mois : Jours :

Classe exceptionnelle : 135 points

b) Accès à l'échelle de rémunération de professeur d'éducation physique et sportive

Classe normale :

a) Échelon au 31 août 2000 (10 points par échelon)

b) Ancienneté dans le 11^{ème} échelon au 31 août 2000 (1 point par année d'ancienneté dans la limite de 5 points).

Toute année commencée est comptée comme une année pleine.

Ans : Mois : Jours :

Hors-classe :

a) Échelon au 31 août 2000 (60 points + 10 points par échelon)

b) Ancienneté dans le 5^{ème} et 6^{ème} échelon au 31 août 2000 (1 point par année d'ancienneté dans la limite de 5 points).

Toute année commencée est comptée comme une année pleine.

Ans : Mois : Jours :

Classe exceptionnelle : 125 points

N.B. : Faute de justificatif, aucune bonification ne sera accordée.

TOTAL :

IV - ÉTATS DE SERVICE S D'ENSEIGNEMENT AU 1^{ER} OCTOBRE 2001**a) Accès à l'échelle de certifiés ou PEPS**

10 ans de services effectifs d'enseignement dont 5 accomplis en qualité de maître contractuel ou agréé rétribué dans une catégorie de personnel enseignant titulaire.

b) Accès à l'échelle de CE EPS ou PEGC à valence EPS

15 ans de services effectifs d'enseignement, dont 10 accomplis en qualité de maître contractuel ou agréé rétribués dans une catégorie de personnels enseignants titulaires.

ANNÉE(S) SCOLAIRE(S)	DISCIPLINE	ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION	ÉTABLISSEMENT(S)	NOMBRE D'HEURES : TC : TEMPS COMPLET TP : TEMPS PARTIEL TI : TEMPS INCOMPLET	TOTAL DES SERVICES (1)

(1) Les services doivent être approuvés par le recteur d'académie. Ils constituent l'une des conditions de recevabilité de la candidature.

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à, le

Signature

Avis du recteur	TOTAL DES POINTS